

Taxe de séjour à la dérive

Nous avons mis beaucoup d'espoir dans la nouvelle loi sur le tourisme, surtout au niveau du financement. Une majorité du Grand Conseil s'est contenté de reprendre, avec beaucoup d'imagination, la taxe de séjour vieille de bientôt 100 ans, et de l'accommoder à la sauce actuelle : dé plafonner la taxe selon les besoins soit de 1 à 20 francs, si c'est nécessaire. Admettons une taxe de séjour à 8 francs : une famille valaisanne qui monte dans son chalet pour passer un week-end de repos tranquille,

sans rien faire, doit donc payer une taxe de séjour de 8 francs par personne et par nuit, soit pour 4 personnes 32 francs, alors que leurs amis qui ne viendront que le lendemain matin, jouiront des mêmes avantages, bon air, repos, tranquillité, sans bourse délier.

Rappelons qu'en France voisine, la taxe est 0,30 à 1 euro, par nuitée. Comment expliquer cela à nos touristes ? Ils bénéficieront, dit-on, des avantages aux abonnements de ski, aux

abonnements de golf, pour la piscine... Et ceux qui ne pratiquent aucun sport et ne viennent que pour se reposer, ils paieront pour les autres, et ne viendront plus.

On parle de garde-fou. Quelle naïveté ! Une consultation des intéressés ? La décision appartient au conseil communal et aux assemblées primaires qui ne paient pas cette taxe.

Les acteurs du tourisme, résidents, agences immobilières,

propriétaires d'appartements, hôteliers ne sont pas les décideurs. Avec la taxe de séjour à 8 ou 10 francs, la taxe TVA, la taxe sur les cartes de crédit, les pourcentages aux tours opérateurs, à 48 francs la nuit, les hôteliers ont un avenir très morose voire impossible à gérer devant eux.

Ne chassons pas les clients qui nous restent.

Amédée Duc Crans-Montana